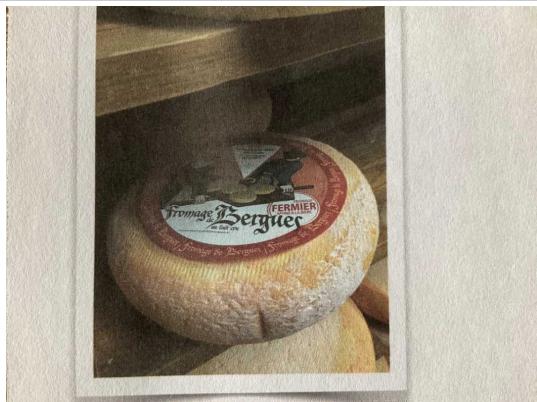


FROMAGERIE DES 2 CAPS FROMAGERIE DES 2CAPS rappelle BERGUES

- Noms des modèles ou références concernés : **Bergues**
- Marque : **FROMAGERIE DES 2CAPS**
- Lot 326 Date de durabilité minimale **21/04/2025**
- Lot 328 Date de durabilité minimale **23/04/2025**
- Lot 330 Date de durabilité minimale **25/04/2025**
- Lot 335 Date de durabilité minimale **30/04/2025**
- Date début/fin de commercialisation : **du 15/12/2024 au 23/01/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR62705149CE**
- Zone géographique de vente : **Régions : Hauts-de-France**
- Distributeurs : **Grossiste**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Listeria monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :

Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RE COURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 30 mars 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0673455801**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre